



Commune de Sainte-Hélène-sur-Isère

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Hélène-sur-Isère

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Sainte-Hélène-sur-Isère (Savoie) en date 4 mars 2019, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune sera soumis à enquête publique du **lundi 25 mars au lundi 29 avril 2019, soit 36 jours**.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Hélène-sur-Isère, auquel toute information pourra être demandée.

Le projet de PLU s'organise autour des orientations suivantes :

- Orientation n°1 : Proposer du logement diversifié pour maintenir la croissance démographique et accueillir les actifs attendus dans la vallée
- Orientation n°2 : Améliorer les équipements publics et les services à la population
- Orientation n°3 : Maintenir et développer les activités industrielles et artisanales
- Orientation n°4 : Modérer la consommation foncière et lutter contre l'étalement urbain
- Orientation n°5 : Maintenir et permettre le développement des activités agricoles
- Orientation n°6 : Préserver le patrimoine naturel, paysager et culturel
- Orientation n°7 : Faire des économies d'énergie dans un objectif de durabilité
- Orientation n°8 : Permettre le développement des activités de loisirs et de tourisme

L'ensemble du dossier se compose notamment du rapport de présentation, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, des orientations d'aménagement et de programmation (6 OAP sectorielles), du zonage, du règlement, des annexes, mais aussi des pièces prévues par le code de l'urbanisme (avis des PPA notamment).

M. Alain GUILLOUD, Ingénieur d'études sanitaire en retraite, a été désigné commissaire enquêteur. Il recevra personnellement en Mairie de Sainte-Hélène-sur-Isère les :

- Vendredi 5 avril 2019 de 14 h à 18 h
- Samedi 13 avril 2019 de 8 h à 12 h
- Lundi 29 avril 2019 de 14 h à 18 h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de révision du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en Mairie de Sainte-Hélène-sur-Isère, aux jours et heures habituels d'ouverture :
lundi et vendredi : 9h-12h ; 14 h-18h ; mercredi : 9h-12h, à l'exception des jours fériés
- sur un poste informatique en Mairie de Sainte-Hélène-sur-Isère, selon horaires ci-dessus
- sur le site internet de la mairie, soit <http://ste-helene-sur-isere.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie de Sainte-Hélène-sur-Isère
- par écrit, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Sainte-Hélène-sur-Isère, 1 route de la Montagne, 73 460 Sainte-Hélène-sur-Isère
- par mail, à l'adresse commissaire-enqueteur-plu@ste-helene-sur-isere.fr

Toutes les observations et propositions du public transmises par tout moyen cité ci-dessus seront consultables dans le registre d'enquête et sur le site internet de la commune de Ste Hélène/Isère dans les meilleurs délais.

Vu la décision du 26 juin 2018 de l'Autorité Environnementale après examen au cas par cas relatif à la révision du PLU de la commune de Sainte-Hélène-sur-Isère (demande déposée le 26 avril 2018), la présente procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale. Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Sainte-Hélène-sur-Isère, sur le site internet de la commune <http://ste-helene-sur-isere.fr>

Vu l'absence d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Sainte-Hélène-sur-Isère et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune de Sainte-Hélène-sur-Isère.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Sainte-Hélène-sur-Isère délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de révision du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Sainte-Hélène-sur-Isère et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.

- 4 MARS 2019

